

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

—  
Arrondissement de  
LA TOUR DU PIN  
Canton de  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX

—  
HÔTEL DE VILLE  
de  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



## CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2019

----/----

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix neuf le 18 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Date de convocation du Conseil Municipal 12 mars 2019

**ETAIENT PRESENTS** : M. DEZEMPTE, Mme PAIN, Mme OBRIER, M. CERVERA, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme COLIN, M. PETITPAS, M. ZULIANI, M. COLAMARTINO, M. LAPORTE, Mme MULLER, Mme GARS, Mme BERNARD, Mme FAILLA

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** :

M. DEFRADAS	par M. DEZEMPTE
Mme ALBERICH	par Mme PAIN
Mme MIOCHE	par Mme OBRIER
Mme MIOCHE	par M. CERVERA

**ETAIENT ABSENTS** : M. GAUTHIER, Mme MONIN, M. JOANNON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Mme PAIN est nommée Secrétaire de séance.

=====

Le Conseil Municipal,

- **A approuvé** le Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018
- **A pris acte à l'unanimité** de la démission des deux Conseillers Municipaux mentionnés en séance
- **A pris acte à l'unanimité** de la modification du point d'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale
- **A accordé à l'unanimité** la protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur le Maire
- **A accepté à l'unanimité** de prendre en charge sur le budget communal les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts
- **A pris acte à l'unanimité** du Débat d'Orientations Budgétaires en prévision de l'élaboration du budget 2019, sur la base du document de synthèse, du rapport et de la présentation faite en séance
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette délibération
- **A décidé à l'unanimité** de rembourser par anticipation le capital restant dû de l'emprunt n°090270 passé sur le budget annexe du Parc du Château en 2009, et ayant servi à acheter le terrain GHEZ et de verser au prêteur les indemnités correspondantes à inscrire sur le compte relatif au Parc du Château
- **A décidé à l'unanimité (2 membres d'associations ne participant ni au débat, ni au vote)** d'attribuer des subventions exceptionnelles aux Associations « Huntington Avenir », « Football Club de Charvieu-Chavagneux », « Mieux vivre aux Acacias », « Shogun Club », « Arc en Ciel » et « Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme »
- **A décidé à l'unanimité** de réviser les tarifs pratiqués pour le Bal de la Municipalité
- **A approuvé à l'unanimité** l'attribution d'une participation financière à la Commune de Pont-de-Cheruy pour le poste de Coordinatrice Sociale en Gendarmerie
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention de partenariat relative au dispositif « Coordinatrice Sociale », et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières afférentes à cette convention
- **A approuvé à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs du Personnel
- **A décidé à l'unanimité** de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) unique compétent pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale
- **A décidé à l'unanimité** de charger le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie Maintien de salaire, et que les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Isère. La Collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération

Compte-rendu Sommaire du Conseil Municipal du 18 Mars 2019

- **A décidé à l'unanimité** de mettre le service Marchés Publics de la Commune à disposition du Syndicat de la Gendarmerie, de la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné et de ses Communes membres, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019
- **A fixé à l'unanimité** les moyens de règlement de cette mise à disposition pour le Syndicat de la Gendarmerie, la Communauté de Communes et ses Communes membres, en précisant que le décompte des heures effectuées sera établi mensuellement par le service Ressources Humaines de la Commune, qui sera chargé de la facturation du service
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A décidé à l'unanimité** d'interdire l'ouverture de tranchées sur la voirie communale neuve, réaménagée ou rénovée pendant 3 ans, pour l'ensemble des voies communales et dépendances du domaine public de la Commune, en n'empêchant pas les interventions d'urgence.
- **A précisé à l'unanimité** qu'en cas d'ouverture de tranchée sur le trottoir suite à une intervention d'urgence, la réfection du revêtement sur toute l'emprise du trottoir et sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre de la tranchée sera imposée, pour effacer toute trace de l'impact. En cas d'ouverture sur la chaussée, la situation sera examinée au cas par cas, par dérogation expresse, y compris pour les raccordements.
- **A approuvé à l'unanimité** la cession à titre gratuit d'une partie de 85m<sup>2</sup> de la parcelle B591, sise Route de Vienne, au profit du Conseil Départemental de l'Isère
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** la cession des travées 8 et 10 de l'Usine Relais sise Rue du Claret, dans la Zone Industrielle Montbertrand, d'une surface de 280m<sup>2</sup> chacune, au prix de 80 000€ chacune
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** le versement d'une contribution financière à ENEDIS pour une extension du réseau public de distribution d'électricité
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS, et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** la passation d'une convention de servitude à titre gratuit avec ENEDIS, pour la création d'un poste de transformation de courant électrique au croisement de la Route de Vienne et de la Route de Jameyzieu, sur la parcelle cadastrée B0591
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** la passation d'une convention de servitude à titre gratuit avec ENEDIS, pour le passage souterrain de lignes électriques au bas du Piarday, sur le terrain cadastré AB272
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A confirmé à l'unanimité** sa volonté d'affecter le bâtiment actuellement occupé par la Mutualité Française de l'Isère (actuellement EHPAD l'Arche) à des missions d'intérêts général pendant au moins 10 ans, ainsi que l'absence de plus-value pour la Commune dans les modalités de mise à disposition du foncier d'assiette de la construction du nouveau foyer en cas de rachat de ce bien par la Commune et la Communauté de Communes
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** le renouvellement de la convention passée avec le Conseil Départemental de l'Isère relative à l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens et selon les nouveaux taux horaires indiqués par le Conseil Départemental
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** la passation d'une convention avec le Collège Martin Luther King destinée à la mise en œuvre du parcours d'Education Artistique et Culturelle des élèves des écoles du 1<sup>er</sup> degré
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **A approuvé à l'unanimité** l'actualisation des périmètres scolaires tel que présenté en séance
- **A été informé** des affaires traitées par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation

=====

Le Conseil Municipal prend fin à 22 heures 30, tous les points de l'Ordre du Jour ayant été traités.

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 26 mars 2019



Le Maire

*Gérard Dezempte*  
Gérard DEZEMPTE  
Conseiller Départemental de l'Isère